

Thonon Agglomération	Préparé par Marine GLEIZE	COFIL du 23/05/18
Compte rendu du COFIL relatif à la présentation des actions effectuées sur les sites Natura 2000 de Marival/Marais de Chilly ; relatif à l'élection du président du COFIL		

_____ THONON
agglomération

C O M P T E R E N D U

Réunion du Comité de pilotage Natura 2000 du 23 mai 2018 à Ballaison

Etaient présents : Mme TUPIN, office de tourisme intercommunal destination Léman ; M. CATTANEO, CDRP74 ; M. CODER, Maire de Veigy-Foncenex ; Mme BAUD, Maire d'Orcier ; M. DETRAZ, Conseiller municipal Margencel ; Mme Breton, Asters ; M. MOREL, DDT74 ; M. GEORGE, DDT74 ; M. PUCET, garde champêtre à Chens ; M. TRAINI, Police Municipale à Chens ; M. MARQUIS, AAPPMA CG ; M. NEURY, Président de Thonon Agglomération ; Mme BOUCHERIE, ASL ; M. GEROUDET, adjoint aux travaux à Douvaine ; M. MATHIEU, fédération synégétique.

Etaient excusés : ONF, SM3A, D74.

Assistaient également : Mme SAHUC, Thonon Agglomération, M. Thomas, Vice-Président à Thonon Agglomération, M. FATOUAK, stagiaire à Thonon Agglomération.

Ordre du jour :

1. Bilan des actions depuis 2016,
 2. Désignation de la structure « Opérateur Natura 2000 »,
 3. Désignation du Président du COFIL,
 4. Programme d'actions prévu en 2018.
-

Le COPIL concerne les sites Natura 2000 « Zones humides du Bas-Chablais » et « Marival-Marais de Chilly », classés au titre de la directive Habitat, Faune/Flore.

La démarche Natura 2000 a été lancée en 2006. Ci-dessous, un rappel des prémices de la gestion des sites.

Réunion	Date	Objet
Comité de pilotage	12 novembre 2006	Désignation du Président du COPIL et lancement de la démarche Natura 2000
<i>Appel d'offre pour l'élaboration du Docob</i>	<i>Printemps 2007</i>	
Comité technique	23 octobre 2007	Présentation et discussion sur le diagnostic et les enjeux du site
Comité de pilotage	11 décembre 2007	Présentation et validation du diagnostic et des enjeux du site
Comité technique	28 janvier 2008	Propositions d'actions de gestion
Visite de terrain	5 mai 2008	Présentation des sites et de leur intérêt
Comité technique	10 juillet 2008	Rappel des propositions d'actions de gestion, présentation des mesures agri-environnementales et de la charte Natura 2000
Comité de pilotage	27 novembre 2008	Validation finale du DOCOB

Introduction

Marine GLEIZE, chargé de mission au sein de Thonon Agglomération, ainsi que par Gil THOMAS, vice-président de Thonon Agglomération, délégué à l'environnement et à la transition énergétique se charge d'animer le COPIL.

Le plan de l'intervention est énoncé par Mme GLEIZE, puis M. THOMAS revient sur ce qu'est une zone humide, leurs fonctions écologiques et leurs services écosystémiques (services rendus aux sociétés humaines comme par exemple le rôle de filtrage des pollutions, ou encore le rôle de zone « éponge » évitant les crues).

A termes, une discussion s'engage sur l'importance de la préservation de ces zones et les menaces qui pèsent sur elles.

1. Bilan des actions depuis 2016,

Les sites sont présentés uns par uns avec une diapositive contenant leur nom et la cartographie de leurs mesures de gestion.

M. George de la DDT nous fait un retour sur les subventions accordées pour la gestion des sites : il apparaît qu'à partir de 2014, les mesures de contrat, outil de la région pour distribuer les aides de l'Union Européenne, ne sont pas ouvertes. Depuis 2017, au lieu d'avoir 50% du budget venant de l'UE, et les 50% restant venant de l'état, il ne reste plus aujourd'hui que l'argent provenant de l'état : le budget de gestion des sites Natura 2000 sur la région est passé de 600 000 euros à 200 - 300 000 euros.

La Haute Savoie totalise 30% du budget accordé à la région Auvergne-Rhône-Alpes. Malgré l'annonce par la région d'un nouveau plan prévoyant l'ouverture des mesures de contrats, deux ans avant la fin de celui-ci lesdites mesures restent fermées.

Ainsi le dépôt de 3 dossiers de demande de subventions (décembre 2017), n'ont pas été acceptés par l'autorité de gestion :

- FR 8201722 - Zones humides du bas Chablais – sous unités : Grands marais de Margencel / Marais Champ de la Grange / Marais de la Bossenot / Marais de la Prau → **69 210,13 € TTC**
- FR 8201722 - Zones humides du bas Chablais – sous unités : Marais de Brécovens / Marais de Chez Viret / Marais du Bouchet / Marais du Villard → **39 396,84 € TTC**
- FR 8201722 - Zones humides du bas Chablais – sous unités : Grands marais d'Orcier / Marais de Maigny / Marais du Président / Tourbière des Moises → **49 460,35 € TTC**

La question de la pérennité des travaux est soulevée, et on réinterroge les modèles économiques servant à la gestion des sites. Les travaux de gestion ne peuvent être délégués aux communes, celles-ci n'ayant pas nécessairement les moyens d'être équipées de matériel permettant de circuler dans des zones humides (chenillettes, tracteurs avec des pneus sous gonflés).

La réouverture des milieux pose un problème d'incivilité : des dépôts d'ordures et de déchets verts sauvages ont été repérés par les adhérents des Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA). Ceux-ci, se portant régulièrement volontaires pour les chantiers de restauration et de préservation des milieux, il est discuté de plus intégrer les chasseurs dans la gestion des zones humides.

Parmi les participants du COPIL, le représentant du CDRP (Club Départemental de Randonnée Pédestre) s'est exprimé au nom de son association en proposant l'apport d'une aide bénévole de la part des adhérents. Il en va de même pour l'APPMA (Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques) qui se propose comme main d'œuvre bénévole pour d'éventuels chantiers sur les sites.

Un représentant de l'ASL (Association de Sauvegarde du Léman), qui est aussi professeur au lycée St-Joseph, intervient en expliquant qu'elle effectue des actions de sensibilisation avec ses élèves. Ses animations sont axées autour des plantes exotiques envahissantes et consistent en un chantier d'arrachage d'une semaine sur une station de renouée du Japon.

La France est mise en cause par la commission de l'union européenne pour la préservation de l'environnement. En cause, le manque de mesures de protection de certaines espèces. Parmi ces espèces, on note notamment le Glaïeul des marais. En ce sens, il est émis l'idée d'étendre les sites du bas-Chablais afin d'englober les sites à glaïeuls de marais.

2. Désignation de la structure « Opérateur Natura 2000 »

Les compétences du SYMASOL ont été reprises par Thonon Agglomération. A l'issue de ces changements administratifs, une désignation officielle de l'agglomération doit être faite. Celle-ci est acceptée à l'unanimité par les membres du comité de pilotage présents.

3. Désignation du Président du COPIL

Monsieur NEURY, Président de Thonon Agglomération était le Président du présent COPIL Natura 2000 « Zones humides du Bas-Chablais » et « Marival-Marais de Chilly » jusqu'à aujourd'hui.

Monsieur THOMAS, Maire de Cervens et Vice-Président à Thonon Agglomération n charge de l'environnement et de la transition énergétique, présente sa candidature pour cette nouvelle désignation sachant que la durée de la Présidence est de 5 ans.

Elle a été acceptée à l'unanimité par les membres du COPIL.

4. Programme d'actions prévu en 2018.

Par rapport aux travaux de gestion prévus sur les différents secteurs du site Natura 2000 «Marival-marais deChilly », une aide de l'Etat a été attribuée pour une période de 5 ans.

Dans ce sens, Thonon Agglomération prend en charge pour la période de 2017-2021 :

- les travaux de gestion des invasives
- les travaux d'entretien par fauche et débroussaillage

sur les prairies de Maissaz et Marival (Chens, Douvaine et Loisin) et le marais de Chilly.

**Le Président du Comité de pilotage,
M. THOMAS**